



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-09 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET DE NOVEMBRE 2025

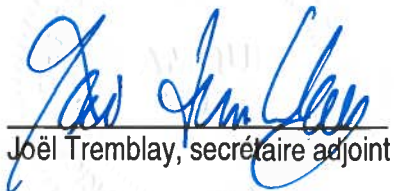
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2021, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2021-09 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2025.

Par ce règlement, le conseil crée une réserve financière qui servira à financer les coûts rattachés à l'élection du préfet de la MRC de La Matapédia par mode de suffrage universel pour l'élection de novembre 2025. Le montant projeté de la réserve est de 110 000 \$.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 16 février 2022.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint